

Les sablières de l'église de Grâces

Nous connaissons déjà l'église de Notre-Dame de Grâces (voir bulletin n° 3) mais nous allons revenir en détail sur l'élément le plus important de sa décoration intérieure : ses sablières.

On appelle «sablères» les pièces de bois placées longitudinalement au sommet des murs d'une construction et sur lesquelles reposent les chevrons de la toiture. Dans les églises bretonnes des XV^e et XVI^e siècles, il n'est pas rare que ces sablières soient sculptées. Les motifs peuvent donner l'impression d'un art populaire voire naïf, cependant il exigeait des artisans une grande habilité et une grande maîtrise pour camper sur des poutres étroites des scènes pleines de verve et de vie représentant parfois plusieurs personnages.

Les motifs

A Grâces, les éléments représentés sont comme à l'accoutumée d'une grande variété :

- des feuillages disposés en guirlande : vigne avec feuilles, tiges, vrilles et raisins ; feuilles d'acanthé, autres motifs plus difficiles à identifier que l'on retrouve sur 2 des portes de l'église (porte sud-est et porte d'accès au clocher).
- des animaux : lion, poules, renards, loups, chiens, porcs ou moutons, cerfs, lièvres.
- des animaux fantastiques : licornes, dragons ou autres.
- des objets de la vie courante : bâtons, trompe de chasse, barriques, pichets à vin, plats, tonneaux, verres, charrette (brouette).
- des écussons ou armoiries présentés par des anges.
- des humains :
 - hommes : chasseurs, berger, buveurs, joueur de biniou.
 - femme : uniquement pour personnifier les vices.
 - moines
 - des démons, cornus et griffus
 - des anges.

Leur raison d'être

Il est bien évident que le but n'était pas uniquement décoratif. Comme les vitraux, les jubés, les calvaires, les retables, les motifs des sablières ressortissaient d'une intention pédagogique marquée. Sans doute - et particulièrement à Grâces -, la hauteur à laquelle sont ces sculptures en atténuait la portée. Cependant, on peut assez facilement en retrouver le sens, du moins pour certaines d'entre elles.

Certaines ont une intention édifiante immédiate : celles où figurent des anges portant l'emblème de la Sainte Face ou déployant des banderoles. D'autres procèdent par symboles : les dragons symbolisent habituellement le démon et ils sont nombreux, souvent cachés dans des feuillages, guettant le chrétien qui s'abandonne aux plaisirs de la vie facile.

On retrouve très nettement le but moralisateur dans les scènes où sont représentés les péchés : l'ivrognerie, la débauche, la paresse. Souvent la scène représentée est comprise entre un ange et un dragon : image de l'homme tiraillé entre le bien et le mal ? Le diable lui-même se retrouve en quelques scènes (Ilc, Illa).

L'esprit satirique n'est nullement absent et plusieurs personnages sont des moines dans des attitudes parfois peu édifiantes. A tel point que le diable les entasse dans un véhicule (brouette ?) pour les conduire vers l'enfer (Illa). N'oublions pas que sur la façade sud de l'église quelques vues de gargouilles sont aussi des moines vomissant l'eau à pleine bouche (les Franciscains et les Dominicains étaient installés à Guingamp dès la fin du XIII^e siècle et c'est un Cordelier qui fit les plans de la chapelle de Grâces).

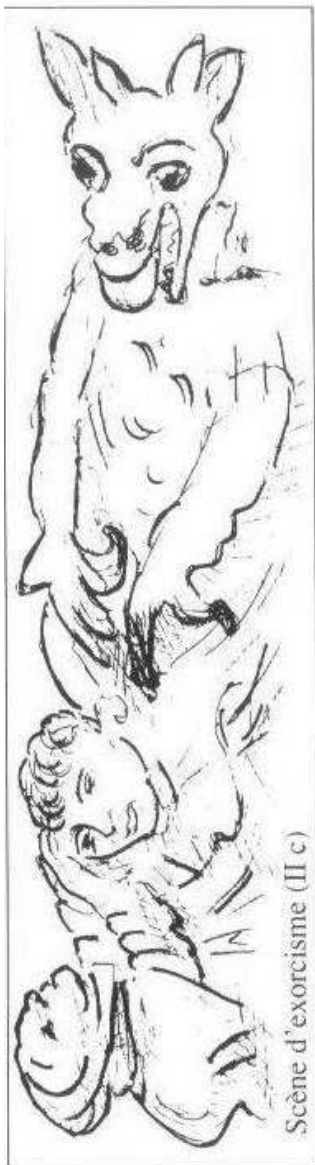
Il est aisé de retrouver ici la verve du Roman de Renart : Ysengrin le loup déguisé en moine prêche une assemblée de poules confiantes ou trop crédules tandis que Renart les guette. Ysengrin écartelé par les poules (IIb). Renart croquant des raisins.

D'autres motifs apparaissent purement décoratifs encore que là où nous ne voyons que représentation animalière, il y ait eu à l'époque intention symbolique : le lion, c'était l'orgueil ; le loup, la colère ou la bêtise, l'ignorance ; le renard, la ruse, le mensonge ; le porc, la gourmandise ou la luxure...

Nous retrouvons ici les scènes de chasse associant paysans, chiens et gibier (cerf ou lièvre), scènes pastorales (berger et ses moutons évoquant peut-être le Bon Pasteur). Les dragons sont les plus présents car le mal rôde toujours.

D'autres sources d'inspiration (Bible, légendes, Divine comédie, peintures fantastiques des artistes flamands) sont probablement sous-tendues dans l'ensemble de ces sculptures. Quant à la verve satirique à l'encontre des moines, c'est une constante, issue de la tradition du Moyen-Age .

Le message à transmettre



Il est dans la droite ligne de la prédication des XVe et XVIe siècles. La chrétienté sortait d'une longue période marquée par les guerres, les pestes, toutes sortes de catastrophes que l'on croyait envoyées par Dieu pour punir les hommes de leurs péchés. Les sermons de l'époque évoquaient plutôt le péché que la grâce divine, plutôt la crainte de l'enfer que la miséricorde du Père, plutôt les péchés à éviter que les vertus à pratiquer.

Imaginons quelque missionnaire - et il y en eut à parcourir nos paroisses à l'instigation de Vincent Ferrier et quelques autres - montrant du doigt les scènes imagées au cours de quelque sermon terrifiant sur le diable, ses tentations, la mort et les incertitudes de l'au-delà.

Désormais, chaque fois que le fidèle lèvera les yeux vers les voûtes il entendra les mêmes avertissements. Il se méfiera du diable si rusé et si trompeur, des habitudes d'ivrognerie et de débauche, des femmes qui dans la prédication du temps sont des êtres impurs, des agents de perdition. Heureusement sur cette voie semée d'embûches qu'est la vie humaine, il peut compter sur l'aide divine symbolisée par les anges et espérer dans un salut que lui vaut la Passion du Christ représentée par la Sainte Face.

D'un côté les turpitudes, de l'autre l'espérance : l'enseignement était complet. En outre, si le démon prend possession de l'homme, la prière de l'Eglise peut l'en délivrer (exorcisme).

Quel est l'auteur des sablières de Grâces ?

Nous connaissons les noms des entrepreneurs de l'église de Grâces mais les sablières ne sont pas signées. Elles datent vraisemblablement des années 1506-1519.

Rappelons que la première pierre de la chapelle de Notre-Dame de Grâces fut fixée le 12 mars 1506 et «les bois assis» (la charpente posée) le 5 février 1508.

Dans le demi-siècle précédent travaillait dans la région un sculpteur natif du Merzer qui fut anobli par le duc François II en 1469 : cet Olivier Le Loergan n'est probablement plus de ce monde lorsqu'on produit les sablières de Grâces.

Il est célèbre surtout pour le fameux jubé de la chapelle St-Fiacre du Faouët (voir ici le numéro 21 de la revue Ar Men). Il est frappant de constater, par exemple :

- comme au Fauët, l'inscription en caractères gothiques (dates de la construction de l'église), la représentation du faux prêcheur (Ysengrin) démasqué par les poules ; l'abondance des décorations végétales : vigne, acanthe ; la représentation d'un joueur de flûte au milieu de feuillages (porte d'accès au clocher) et peut-être même la messe de St-Grégoire. Sans doute les sculptures de Grâces sont souvent moins fines, moins fouillées, moins libres dans leur facture mais ne pouvait-il s'agir d'un élève de Le Loergan formé dans son atelier, atelier peut-être guingampais : rappelons que vers le milieu du XVe siècle, la présence à Guingamp, dans leur château neuf, de Pierre, comte de Guingamp, et de son épouse Françoise d'Amboise avait fait de la petite cité une vraie petite capitale où s'épanouissaient les arts et le luxe.



Un demi-siècle après la construction de Grâces (vers le milieu du XVIe siècle), c'était au tour de Runan de décorer ses sablières sous le ciseau de Le Mérier, sculpteur. Ici aussi, inscriptions en lettres gothiques, représentations animales variées et chargées de symbolisme chrétien, guirlandes de feuillages attestent la permanence de l'inspiration et des motifs utilisés.

Cependant, apparaît à Runan une composition plus savante puisque on y retrouve des signes du Zodiaque, la bête de l'Apocalypse et les symboles des quatre évangélistes.

Ici les anges supportant des écus sont sculptés dans la pierre et sont antérieurs d'un siècle aux sablières en bois.

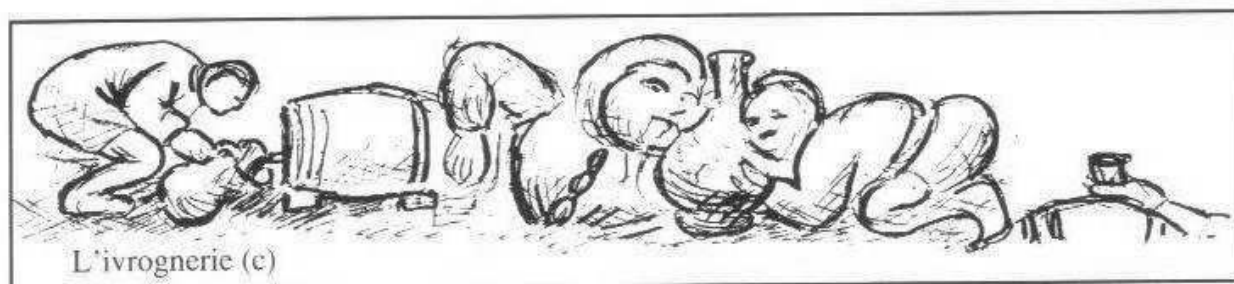
Il est donc intéressant de situer Grâces entre l'atelier de Le Loergan et celui de Le Mérier.

Une remarque encore : au Fauët comme à Runan, les sablières sont polychromes ce qui aide à leur lisibilité. Qu'en est-il à Grâces ? Ont-elles été peintes autrefois ? Il faut souhaiter qu'un jour une installation électrique appropriée permette - au prix de quelques torticolis - d'apprécier dans tous leurs détails les sculptures un peu naïves de Notre-Dame de Grâces en pensant à l'artisan anonyme qui en fut l'auteur, il y a près d'un demi-millénaire.



D'autres influences se sont sans doute exercées : la fameuse «brouette» existait aussi sur une fresque (disparue) du Mont-Dol. A l'origine, c'était un petit tombereau à 2 roues (bi rota), la brouette moderne à une roue date du XVIIe siècle.

C'est sans doute le même ou un de ses compagnons qui sculpta l'une des portes sud qui représente la Vierge de l'Annonciation au milieu de rinceaux de feuillages : sa main gauche apparaît un peu disproportionnée, ce n'est pas nécessairement maladresse de l'artiste mais peut-être signification de la puissance surhumaine de Marie, invoquée ici sous le nom précisément de Notre-Dame de Grâces, grâces qu'elle répand «à pleine main» sur les fidèles venus à son sanctuaire. Ne prenons pas nos prédécesseurs pour des maladroits ou des naïfs, ils traduisaient dans leurs œuvres ce qui pour eux était l'essentiel : la primauté du spirituel.





Croquis Frotier de la Meselère

Bibliographie

- Ar Men n°21 : le Jubé du Fauët
- J. DELUMEAU : le péché et la peur, XIIIe-XVIIIe siècle
- Bulletin de liaison des Amis du Pays de Guingamp n° 3 (article de H. LE NAOU)
- Runan, l'église des Chevaliers de Malte 1987

La démographie Guingampaise en 1789

A la veille de la Révolution, Guingamp est une commune à la frontière du monde rural et du monde urbain.

Le comportement démographique de ses habitants s'en ressent ; les structures sociales et économiques subissent, elles aussi, les incidences inhérentes à cette caractéristique.

Les sources essentielles de toute étude démographique restent les registres de baptêmes, mariages et sépultures.

Il convient néanmoins de manier avec prudence les résultats collationnés.

En effet, ces registres peuvent, parfois, receler des indications approximatives surtout en ce qui concerne l'âge du décès de personnes âgées.

De même le sous-enregistrement des naissances ne peut être négligé : seuls sont recensés les nouveaux-nés baptisés.

1) Des conditions déterminantes

Le régime démographique de la population guingampaise d'Ancien Régime se définit par son caractère primitif, vie et mort sont intimement liées d'autant que le réseau hospitalier est insuffisant. Il semble que le total des individus qui composent la population guingampaise approche le nombre de 5.000.

Un régime démographique primitif

Le comptage des naissances et décès survenus à Guingamp pendant la période 1750-1789 nous permet de définir le taux de natalité et le taux de mortalité moyens en rapportant respectivement le nombre moyen des naissances et le nombre moyen des décès durant la période déterminée à la population.

Dans les quarante années qui précèdent la Révolution, il naît environ 181 enfants par an alors que 196 décès sont, en moyenne, annuellement recensés.

En conséquence :

- le taux de natalité avoisine 36 pour mille
- le taux de mortalité dépasse 39 pour mille

Ces taux élevés, proches de 40 pour mille, caractérisent une population soumise à un régime démographique primitif.

Les graphiques résultats du dépouillement des registres paroissiaux nous indiquent, pour les 4 paroisses (Notre-Dame, La Trinité, Saint-Sauveur et Sainte-Croix), des séries de baptêmes et de sépultures toutes en dents de scie.

Les années de crise se marquent par des pointes de décès ou des creux de naissance significatifs.

Ces périodes de difficultés sont dues à de mauvaises conditions climatiques : étés «pourris» (1751,1752,1753,1756,1758,1768, etc), sécheresse (1754,1755,1757, 1762,1763,1764,1766, etc) ou mauvaises récoltes 1766,1768 à 1772,1780,1785, 1788, 1789).

La population affaiblie par la sous-alimentation subit les maladies d'autant plus aisément que les conditions d'hygiène sont déplorable, ainsi que nous le soulignerons par la suite.

Sans doute est-ce la raison du déficit des naissances par rapport aux décès : moins 15 par an, en moyenne. Au XVIIIe siècle, les liens qui unissent naissances et morts sont étroits.

Une espérance de vie faible

Les Guingampais de 1789 vivaient quotidiennement avec la mort, notamment avec celle des enfants en bas âge.

La mortalité infantile (décès des enfants de 0 à 1 an) représente à peu près 33 % des décès.

Un enfant sur quatre décède l'année même de sa naissance, près de 40 % meurent entre 1 an et 5 ans, ceux qui atteignent leur dixième anniversaire sont «tirés d'affaire».

L'importance de la mortalité du premier mois et même du premier jour impose la nécessité d'assurer au nouveau-né le salut éternel.

De fait, les baptêmes se font le jour même de la naissance ou, au plus tard, trois jours après. Si l'enfant est en danger de mort immédiat, il est ondoyé. Il est même possible que certains enfants mort-nés aient été également ondoyés, en cas de doute.

La surmortalité des premières années est le résultat de trois facteurs :

- Les conditions insalubres des accouchements, après le décès de l'enfant, sont susceptibles d'occasionner celui de la mère.

- Les nourrissons et les jeunes enfants sont des sujets extrêmement sensibles aux affections respiratoires et autres maladies infantiles.

- Il ne faut pas, non plus, sous-estimer le rôle néfaste de la sage-femme, dite aussi «*accoucheuse*», en qui certains voient l'une des principales causes de la mortalité chez les nourrissons.

Le péril néo-natal est tel que l'espérance de vie à la naissance, à cette époque, ne dépasse guère 25 à 28 ans.

Cela ne signifie pas pour autant que personne, à Guingamp, ne vivait très vieux ; les registres paroissiaux l'attestent, des centaines ont vécu à l'époque moderne.

La mortalité infantile a mis en lumière la pauvreté des conditions sanitaires de la ville, cette médiocrité mérite que l'on s'y attarde car elle détermine les étapes de la vie.

Un état sanitaire dérisoire

L'équipement médical est plus qu'approximatif ; la lutte contre la mort n'en est que plus difficile.

En 1785-1786, Guingamp ne compte que :

- 3 chirurgiens,
- 3 médecins,
- 4 sages-femmes.

Une question se pose : quelle pouvait bien être l'efficacité de ce personnel médical ?

Nous avons signalé précédemment le risque que les accoucheuses faisaient encourir aux nouveaux-nés par leur manque de compétence ; nous devons pareillement relever, à la lecture des chiffres, l'impuissance probable des chirurgiens et médecins guingampais à prévenir et soigner leurs concitoyens.

«La mort, en fait, ne devait pas rencontrer grand obstacle de la part de la science des hommes... »

L'infrastructure hospitalière est elle aussi insuffisante ; la capacité d'accueil de l'Hospice est minime, il n'est en mesure de recevoir qu'une quinzaine de personnes.

Il accueille essentiellement des pauvres, notamment en période de disette, il offre un toit et de la nourriture.

Il apparaît, également, que les Guingampais recouraient aux services de charlatans. En 1785, l'on note l'arrivée d'un Italien, nommé Grassy, dont le «*plus puissant remède (était) l'huile philosophique,...., dont les effets sont incroyables... »*

A la faiblesse des conditions médicales vient se greffer l'influence des religieux.

Le clergé se défie des novations thérapeutiques, en 1775 le subdélégué de Guingamp remarquait :

«On pourrait aussi désabuser le peuple et surtout Messieurs les recteurs que ce n'est point un crime contre la loi divine de se procurer, par la voie de l'inoculation, remède à une maladie (la variole) qui de jour en jour fait des progrès dont l'humanité frémit.»

L'insalubrité des habitations ne fait qu'accentuer les médiocres conditions d'hygiène :

«Il serait utile de veiller sur la construction des maisons de la campagne qui étant trop basses et ayant peu d'ouvertures, empêchent le renouvellement de l'air et occasionnent des maladies qui se communiquent aux personnes de la même famille et par une suite nécessaire à celle du même village, et ainsi de proche en proche. »

En ville même, les logements sont surpeuplés surtout dans les faubourgs.

La conjonction de tous ces facteurs explique aisément les taux de mortalité dans les paroisses guingampaises ; il semble que le comportement démographique de la population locale soit tributaire de ces conditions précaires.

2) Le comportement démographique des Guingampais

L'étude démographique d'une population distingue trois temps de la vie : la naissance, le mariage et la mort.

Ces périodes, nous le constaterons, ont avec le domaine spirituel des relations privilégiées. En outre, elles obéissent à des règles précises.

Les naissances

Un fait biologique commun à toutes les populations humaines indique qu'à la naissance il naît environ 105 garçons pour 100 filles.

Cette constatation générale peut être acceptée pour Guingamp.

Dans cette seconde moitié du XVIII^e siècle, les femmes guingampaises mettent au monde 6 enfants en moyenne ; certaines allant même jusqu'à 12 ou 15.

Néanmoins le fort taux de mortalité infantile fait que beaucoup de ces enfants n'atteindront pas l'âge adulte : seule, donc, une nombreuse progéniture permettait à un, deux voire trois enfants de parvenir à ce stade.

Généralement, les premières naissances surviennent une année après le mariage.

Le nombre important des naissances trouve son explication dans la quasi-inexistence des méthodes contraceptives ou abortives.

Les seules possibilités de contrôle résident dans un allaitement maternel prolongé - la femme est alors rendue temporairement stérile - et dans le mariage tardif des filles.

Dans une société où la procréation hors mariage était sévèrement sanctionnée, les unions retardées constituaient l'un des freins les plus efficaces à une natalité galopante.

La crainte de «faire des gueux» poussait bon nombre de couples à limiter leur famille ; la difficulté qu'ils ressentaient à établir tous leurs enfants les rendait plus réceptif à ces techniques contraceptives.

Cet argument trouvait, vraisemblablement, dans la paroisse textile de Sainte-Croix un terrain favorable ; sa population subissait le déclin du tissage.

Les règles sociales et religieuses concernant la vie sexuelle jouaient un rôle déterminant dans la régulation de la natalité.

L'analyse des variations saisonnières des baptêmes nous donne de précieux renseignements à ce propos.

Cet examen porte sur une période de près de 40 ans : 1750-1789.

Mois de l'année	Nombre de baptêmes	Pourcentage
Janvier	649	8,69 %
Février	681	9,12%
Mars	791	10,59%
Avril	739	9,89 %
Mai	615	8,24 %

Juin	588	7,88 %
Juillet	580	7,77 %
Août	555	7,43 %
Septembre	567	7,59 %
Octobre	599	8,02 %
Novembre	548	7,34 %
Décembre	552	7,39 %

La première constatation qui s'impose est le nombre important de baptêmes en mars et avril : un enfant sur cinq reçoit ce sacrement lors de cette période.

A la variation saisonnière des baptêmes, il faut joindre celle des conceptions.

On considère le nombre de baptêmes, on décale de 9 mois pour obtenir les conceptions ; chaque résultat est divisé par le nombre de jours du mois : 31, 28 1/4, 31,30, etc.

Mois de l'année	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Nombre journalier												
moyen	19	19	18	22	22	27	24	20	20	19	19	18

A l'examen de ce tableau, une remarque est évidente : la prépondérance des conceptions de printemps avec un maxima en juin.

Cette particularité caractérise *«une population proche de la nature nourricière, (...), qui vit en étroite communion avec le rythme de cette dernière.»*

La période des moissons, temps fort de la vie paysanne, constitue une occasion favorable aux rencontres entre hommes et femmes.

Il n'était pas rare de découvrir dans les registres paroissiaux, 9 mois plus tard, la régularisation de situations de fait.

Le suivi des règles d'abstinence explique le faible nombre d'enfants illégitimes ; de 1750 à 1789, on en dénombre cinq en moyenne ; parfois des reconnaissances ultérieures sont faites.

Les mariages

De 1750 à 1789, il est célébré, dans les paroisses guingampaises, environ 39 mariages par an.

C'est le recteur de Notre-Dame qui officie le plus souvent dans l'année ; Notre-Dame est en effet la plus prestigieuse et la plus habitée : de fait, plus de 60 % des unions sont consacrées à l'église Notre-Dame.

La variation du nombre des épousailles varie d'une année à l'autre : en 1751, 18 mariages ont été célébrés à Saint-Sauveur ; l'année 1757 n'en dénombre aucun.

Ces années où le nombre des mariages chute reflètent, probablement les difficultés auxquelles les Guingampais ont été confrontés.

• A quelle période de l'année se marie-t-on ?

Le mariage est généralement précédé des fiançailles ; cependant, elles n'apparaissent que rarement dans les registres.

Sous l'Ancien Régime, les mariages étaient célébrés les lundi et mardi. Néanmoins, ils s'effectuent à des moments bien déterminés de l'année :

Mois de l'année	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Nombre de mariages	254	272	14	84	127	102	122	114	129	159	192	20
Pourcentage (%)	16	17	0,9	5,3	8	6,4	7,7	7,2	8,1	10	12	1,3

Le mouvement saisonnier révèle trois époques de l'année qui correspondent à des « mois canoniquement vacants ».

Le plus marqué est sans conteste celui de décembre, c'est-à-dire lors de l'Avent. Moins d'un mariage par an est ainsi répertorié ; ces unions se contractent uniquement dans les premiers jours du mois.

Autre temps où l'emprise religieuse est visible : le Carême (en mars et avril). Environ 6 % seulement des mariages ont lieu pendant ces mois de pénitence.

Le dernier creux coïncide avec un événement économique : la moisson. De mai à septembre, le travail aux champs occupe la population ; ces mois sont donc peu propices aux cérémonies matrimoniales : la moisson du froment se fait en août et celle du blé noir en septembre. Dans l'agglomération guingampaise, il est moins marqué que dans les paroisses rurales.

Les pointes de nuptialité précèdent les périodes d'interdictions et d'activités agricoles.

Les maxima se situent en janvier et février et à un degré moindre en octobre et novembre.

Ce mouvement saisonnier est révélateur de la force de l'interdit religieux ; il met en évidence la persistance en milieu urbain d'habitudes et de mentalités rurales.

Le mariage est un acte civil mais aussi une cérémonie religieuse.

• A quel âge convole-t-on ?

L'âge du mariage est difficile à établir avec exactitude : la constitution de famille permet d'en appréhender la réalité.

Il apparaît que les Guingampais se marient assez tardivement : 29 ans et demi pour les hommes et 26 ans et demi pour les femmes.

Cependant, beaucoup attendent 30, 35 voire 40 ans avant de convoler.

L'explication de ce phénomène réside, sans doute, dans la majorité tardive : 30 ans pour les garçons et 25 ans pour les filles.

Si la majorité n'est pas acquise, le consentement des parents est nécessaire.

Il n'est pas extraordinaire de noter des différences d'âge entre époux, en général de 10 à 15 ans.

Nous avons constaté que le conjoint le plus âgé est fréquemment l'homme : il est plus aisé pour un veuf de se remarier une ou plusieurs fois.

Beaucoup de femmes, encore jeunes, restent veuves ; elles sont, parfois, chargées de plusieurs enfants en bas âge.

Cette situation de veuve, peu enviable, contraint certaines à vivre ensemble.

Le veuvage n'est pas une catastrophe pour un homme car il est généralement temporaire ; la femme ressent cela comme une calamité du fait de la permanence de son état.

Ces femmes forment ce que d'aucuns n'hésitent pas à nommer le « troisième sexe ».

Le mariage est l'occasion d'aborder les mouvements de population à travers l'origine géographique des époux.

• Les origines des conjoints

Une observation attentive révèle que, dans une forte proportion, les mariages se contractent entre jeunes gens issus du même milieu social ou professionnel.

Cela se vérifie particulièrement en ce qui concerne les bouchers ou les tanneurs.

De fait, il n'est pas excessif de parler d'endogamie sociale dans ce domaine.

Il découle de cette originalité une certaine propension au mariage intra-quartier ou faubourg. En effet, les professions, nous le constaterons ultérieurement, sont souvent regroupées dans une même rue : les tanneurs sont présents essentiellement à Saint-Michel et Trotrieux, par exemple.

L'origine géographique des époux guingampais témoigne de la capacité de la ville à attirer à elle une population nouvelle.

En examinant les registres des mariages de 1750 à 1789, on constate que moins de 50 % des conjoints ont vu le jour à Guingamp. Un quart est originaire de la «banlieue» proche (Grâces, Pabu, Plouisy, Ploumagoar et Saint-Agathon).

Certains, environ 15 %, viennent de communes comprises dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres (Bourbriac, Plésidy ou Saint-Adrien) mais surtout situées au sud et à l'ouest de Guingamp.

Les autres, près de 10 %, sont natifs de l'évêché de Saint-Brieuc et le reste de celui de Tréguier.

Rares sont ceux qui proviennent d'autres régions de la Bretagne ou d'une autre province.

Guingamp draine la population rurale alentour; celle-ci vient dans l'espoir d'obtenir un salaire plus conséquent que celui que leur offrirait l'agriculture.

Il semble que ce soit la population féminine qui est la plus sensible à cet argument : vers 16,18 ou 20 ans, les jeunes filles des communes rurales voisines viennent se placer en ville comme domestiques chez des nobles ou de riches bourgeois.

• La puissance d'attraction de Guingamp apparaît certaine

L'étude des mariages guingampais confirme, donc, un trait de la société d'Ancien Régime à savoir l'emprise du clergé sur le groupe paroissial.

Le mariage est une affaire purement locale entre jeunes gens de condition identique.

Néanmoins, en cas de veuvage, l'homme a plus de chance de pouvoir refaire sa vie. Le décès du conjoint pour une femme est, pour celle-ci, une catastrophe économique.

Sépultures et mortalité

En principe, l'inhumation a lieu dans les vingt-quatre heures qui suivent le décès ; elle est avant tout une cérémonie familiale.

Notre étude de la mortalité guingampaise porte, elle aussi, sur la période 1750-1789.

• L'évolution du nombre des décès

De 1750 à 1789, la moyenne annuelle des décès est de 197 pour l'ensemble de la ville.

La moyenne annuelle pour chacune des paroisses de Guingamp est la suivant

- La Trinité : 18,1 ; c'est-à-dire 9,2 % des décès
- Notre-Dame : 136,6 ; c'est-à-dire 68,3 % des décès
- Sainte-Croix : 24,8 ; c'est-à-dire 12,6 % des décès
- Saint-Sauveur : 17,5 ; c'est-à-dire 8,9 % des décès

Les courbes paroissiales dégagent des clochers de mortalité ; ces derniers indiquent la brutale augmentation des décès qui, parfois, d'une année à l'autre, peuvent doubler :

1777 :	142	
1778 :	154(+12)	Guingamp + paroisses
1779	337 (+183)	
1758 :	23	
1759 :	26 (+3)	
1760 :	34 (+8)	Sainte-Croix
1761 :	52 (+18)	
1757 :	6	
1758 :	17 (+11)	La Trinité
1759 :	29 (+12)	

La fréquence et la hauteur des clochers varient selon les paroisses ; certaines sont bien évidemment plus atteintes que d'autres.

Ainsi Sainte-Croix connaît des périodes de forte mortalité plus nombreuses et plus prononcées. Ce faubourg est celui où la population est particulièrement misérable et, de ce fait, plus sensible aux épidémies, maladies et crises frumentaires génératrices de bon nombre de décès.

La mortalité guingampaise ne peut être comprise sans que ces caractéristiques aient été appréciées.

• Le mouvement saisonnier des sépultures

Ce mouvement est étudié à partir des paroisses qui forment Guingamp. Nous tenterons pour chacune de reconstituer les variations saisonnières ; puis, nous les rassemblerons afin d'analyser le cas globalement de la ville.

La Trinité :

Mois de l'année	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Nombre de décès	78	66	89	72	65	41	50	34	49	65	62	54
Pourcentage (%)	11	9,1	12	9,9	8,9	5,6	6,9	4,7	6,8	9,8	8,6	7,4

Sainte-Croix :

Mois de l'année	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Nombre de décès	108	83	104	89	79	59	72	76	70	91	75	82
Pourcentage (%)	11	8,3	10	8,9	7,9	5,9	7,2	7,6	7	9,1	7,5	8,2

- Saint-Sauveur :

Mois de l'année	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Nombre de décès	82	49	70	70	65	45	41	47	46	56	61	63
Pourcentage (%)	12	7	10	10	9,3	6,4	5,9	6,7	6,6	8,1	8,8	9,1

- Notre-Dame :

Mois de l'année	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Nombre de décès	562	528	603	568	513	423	347	314	322	425	467	535
Pourcentage (%)	10	9,4	11	10	9,1	7,5	6,2	5,6	5,7	7,6	8,3	9,5

- Guingamp :

Mois de l'année	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Nombre de décès	830	726	866	799	722	568	510	471	487	637	665	734
Pourcentage (%)	10	9	11	9,9	9	7,1	6,4	5,9	6,1	7,9	8,3	9,2

Il résulte de ces tableaux que le mouvement saisonnier des décès des quatre paroisses guingampaises présente une similitude certaine : toutes ont un minimum estival encadré par deux maxima, l'un d'hiver et l'autre de printemps.

Les mois de l'année où la mort frappe le plus sont janvier ainsi que mars, quelle que soit la paroisse : plus de 20 % des décès surviennent à ces dates.

Cependant quelques différences doivent être relevées. En premier lieu, le minima d'été ne se situe pas au même moment : de juillet à Sainte-Croix et Saint-Sauveur, il se déplace en août à La Trinité et Notre-Dame.

L'étalement des décès au long de l'année n'est pas non plus le même : Sainte-Croix présente une fourchette plus restreinte allant de 59 à 108 décès pour un total de 988.

L'écart entre les minima et les maxima mérite notre attention :

Paroisses	Nombres journaliers moyens x mille		Rapport Maximum
	Maximum	Minimum	Minimum
La Trinité	61,3	26,7	2,29
Notre-Dame	474	247	1,93
Sainte-Croix	85	48	1,77
Saint-Sauveur	64,5	32,3	1,99

Hormis La Trinité et Sainte-Croix, les chiffres varient du simple au double.

Sainte-Croix reste tout de même le cas qui ressemble le plus au modèle breton dont le rapport maximum/minimum est de 1,68.

Il serait intéressant d'étudier les variations saisonnières de la mortalité infantile mais tel n'est pas notre propos ; attachons-nous plutôt à établir la répartition par âges des sépultures.

• Les âges au décès

Notre analyse a porté sur trois paroisses : La Trinité, Sainte-Croix et Saint-Sauveur.

Nous nous sommes également bornés à la décennie 1780-1790.

Groupes d'âges	% des décès à		
	La Trinité	Sainte-Croix	Saint-Sauveur
0-10	49,5	61,5	61,9
11-20	4,2	1,6	2,9
21 -30	3,1	2,8	2,9
21 -30	3,1	2,8	2,4
31 -40	4,7	5,2	7,7
41 -50	5,2	5,9	3,8
51 -60	8,3	5,2	4,8
sup. 60	25(1)	17,8	16,5

(1) L'importance de ce dernier chiffre peut s'expliquer par le fait que les hôpitaux sont dans la paroisse de La Trinité, or ils recueillent des vieillards sans ressources.

En observant le tableau ci-dessus, on constate que, dans la répartition par âges, les décès de 0 à 10 ans représentent la moitié du total, voire au-delà (61 à 62 %).

Ces chiffres illustrent parfaitement l'écrasante prépondérance de la mort des éléments les plus jeunes de la population.

Ayant déjà examiné les causes de cette surmortalité infantile, il n'est pas nécessaire d'y revenir.

On remarquera de même les pourcentages conséquents des décès survenus après 60 ans.

La comparaison avec la situation au XVIIe siècle, nous permet de noter une sensible amélioration :

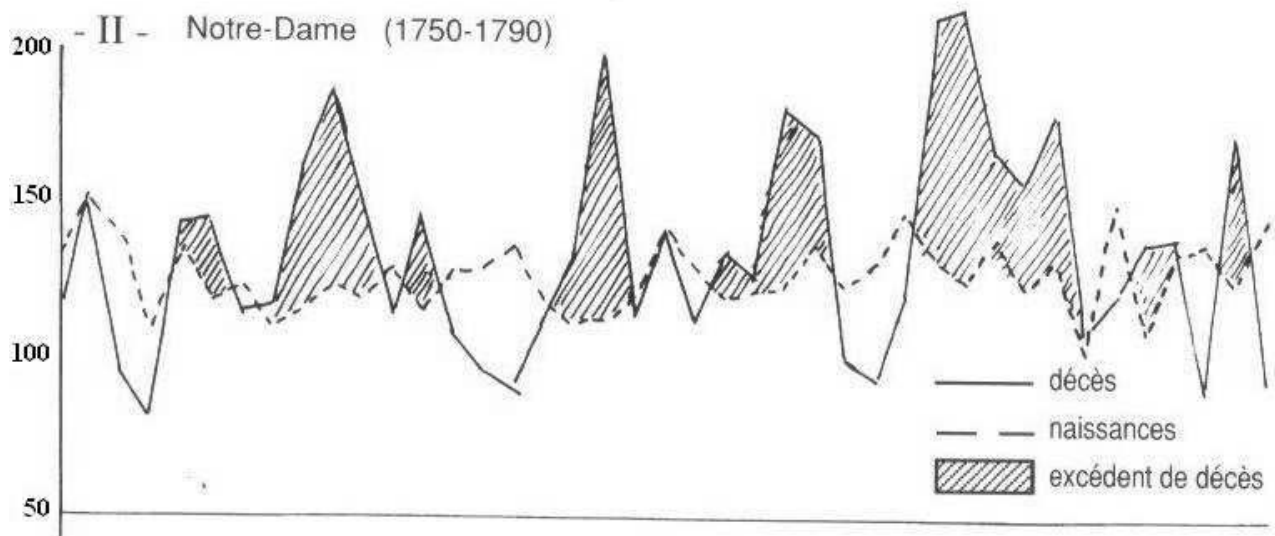
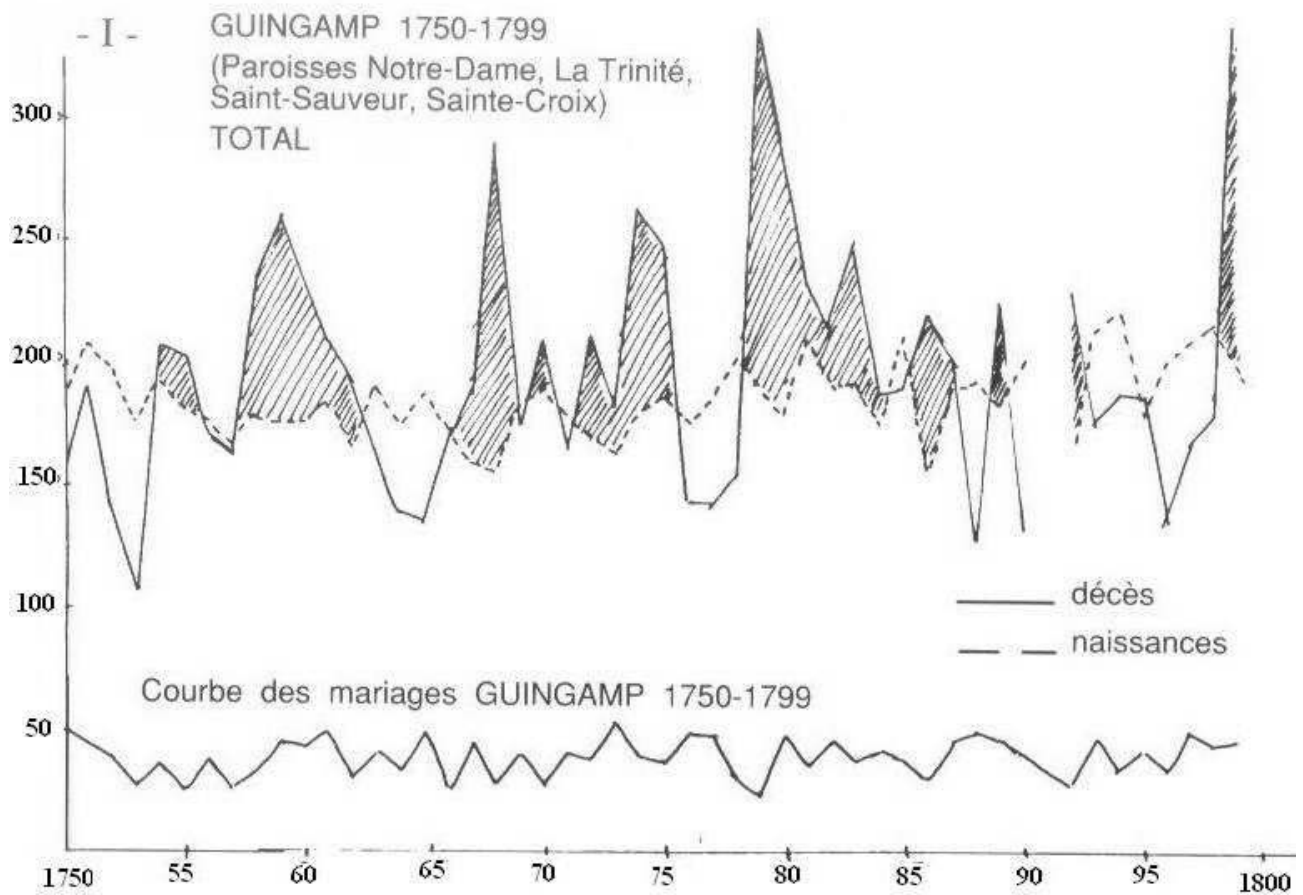
Age au décès	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69	+ de70
Guingamp	14,6%	12,9%	11 ,6 %	18,5%	22,3 %	20,1 %

La diminution relative de la mortalité parmi la population âgée s'explique non pas par une meilleure hygiène de vie ou un état sanitaire satisfaisant mais par une plus grande résistance des hommes aux conditions de vie.

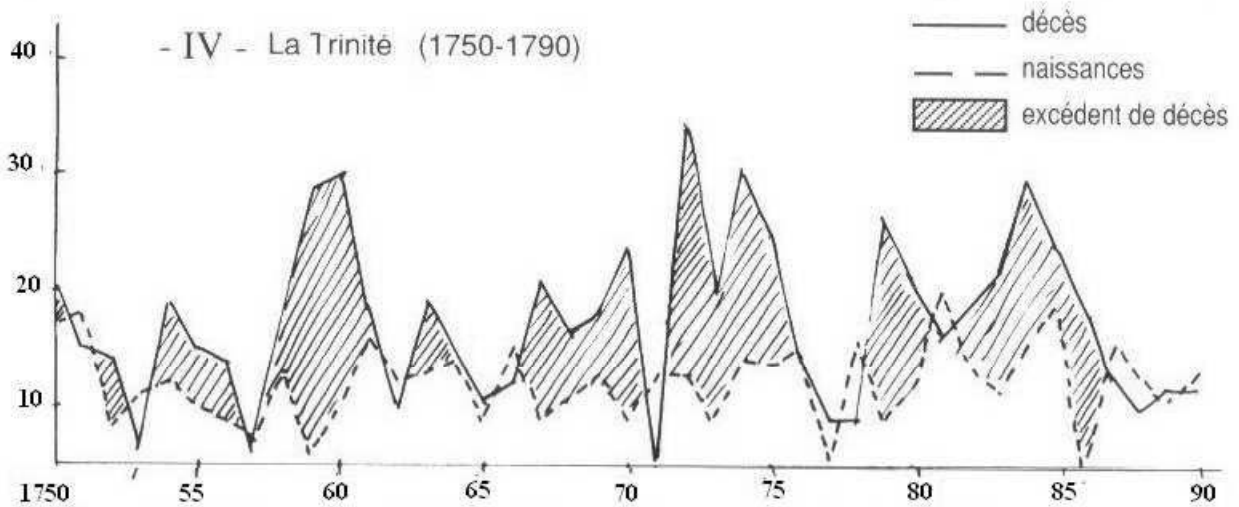
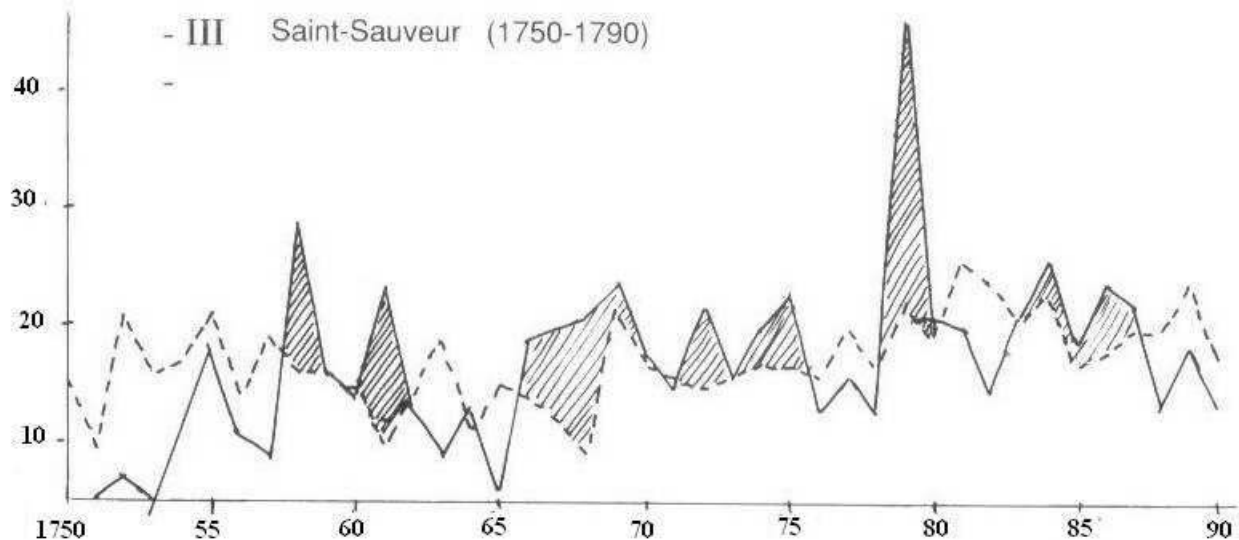
Le Guingampais de 1789 est un homme dont l'espérance de vie est faible ; il se marie tardivement et se plie aux prescriptions religieuses.

Originaire soit de la ville soit des campagnes alentour, il travaille de 12 à 15 heures par jour.

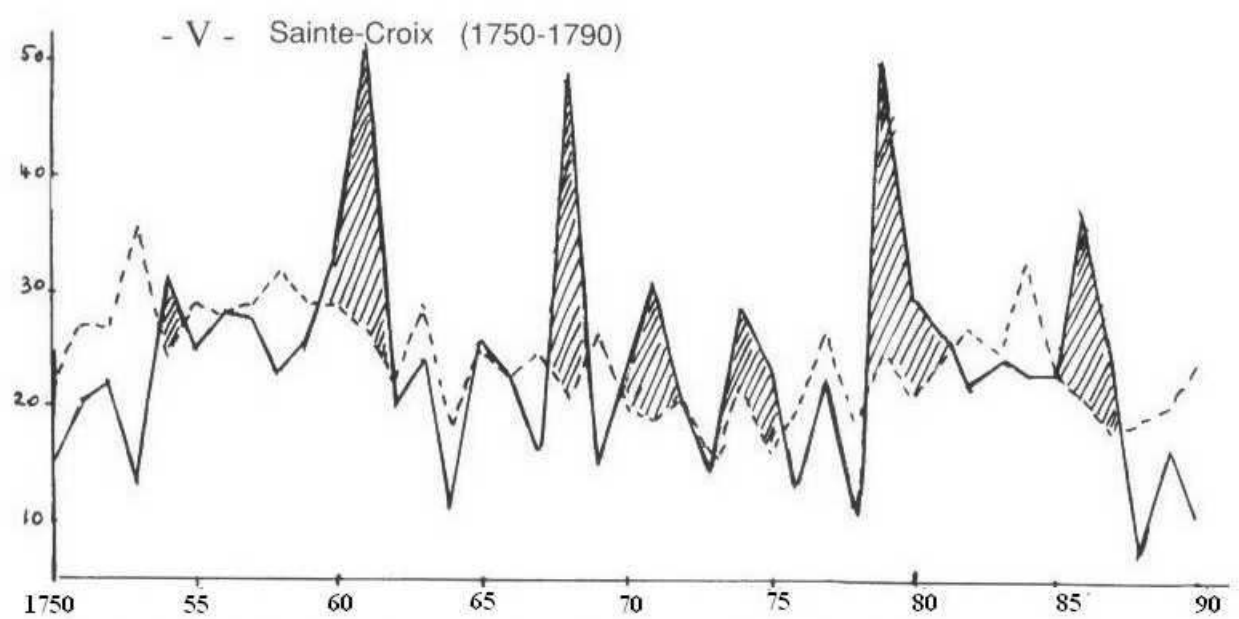
Ronan KERDRAON



La courbe II diffère peu de la courbe I, ce qui s'explique par l'importante dominante de la paroisse Notre-Dame dans l'agglomération guingampaise.



Sur la courbe IV (présence des hôpitaux) importance des excédents de décès.



C'est à Sainte-Croix où le niveau de vie est le plus faible que les "clochers" des excédents de décès sont les plus marqués.

Quelques textes intéressants

«Mémoire pour établissement d'un collège de Jésuites dans la ville de Guingamp. »

« Il n'y a pas de collège de Jésuites à vingt deux lieux près de Guingamp ; celui de Rennes en est éloigné de 25 lieues, ceux de Brest, Quimper-Corentin et Vannes de 22 lieues.

Guingamp est une des plus jolies villes de la Basse-Bretagne et qui renferme par rapport à sa grandeur plus d'honestes genz. Cependant elle est sans comerce et ne reçoit pas de subsistance que d'elle même ce qui fait que par la misère des temps les faubourgs ont esté presque abandonnés.

Cette ville est environnée souz dix lieux de plusieurs villes comme Morlaix, Lannion, Tréguier, Lanmeur, St-Brieuc, Quintin, Carhaix, Callac, Paimpol, La Roche-Derrien, Chatelaudren et plusieurs autres dans lesquelles il n'y a d'écoles que pour les premiers principales encore les y dpnnent-on d'une manière qu'on est obligé d'envoyer les enfants de tous ces lieux dès le berceau pour ainsi dire dans la ville de Rennes ce qui fait la perte de beaucoup par l'éloignement de leurs parens qui sont hors d'estat de pouvoir veiller à leur éducation et à leur conduite.

Il y a un abbaïe de 5 à 6.000 livres de rente dans l'un des faubourgs de Guingamp nommée l'abbaïe de Ste-Croix dont M. l'abbé du Maz qui s'appelait Louiz Le Barlier estoit titulaire qui est décédé depuis 2 mois.

Cette abbaïe seroit bien propre pour faire l'establisement si sa Majesté aurait agréable de lui donner pour ce sujet et les Jésuites trouveroient un fond suffisant pour les y maintenir.

L'on ne saurait rien faire qui puisse estre plus utile dans la Basse-Bretagne que cet établisement qui rendrait la ville de Guingamp très florissante et seroit un bien considérable dans toute la seigneurie par la consommation que ferait en grand nombre d'écoliers qui demeureraient dans la ville et faubourg outre beaucoup de familles que rétablisement du collège engagerait d'y aller demeurer pour l'éducation de leurs enfans.

Si rétablisement de ce collège feroit un bien considérable aux habitans de la ville de Guingamp et à tous les vassaux de cette seigneurie il est certain que S.A.S. en recevrait aussy par l'augmentation qu'il seroit de son revenu. Car la grande augmentation de monde qui seroit dans la ville, seroit que l'on consommerait beaucoup plus de pain et de denrées et par conséquent les fermes des moulins, fours et coutumes augmenteraient considérablement aussi bien que celle des étaux et des boutiques qui sont dans les halles qui appartiennent à son S.A.S. La juridiction en seroit aussy plus considérable ainsi les greffes mieux affermez ; c'est pourquoi l'on ne doute pas que les revenus de la Seigneurie de Guingamp n'augmentassent au moins de 3 ou 4.000 livres par an.»

D'après le livre de l'abbé Dobet «Le collège de Guingamp et l'Institution Notre-Dame», page 24 :

Ce mémoire n'est ni signé ni daté. Cependant il est sûr qu'il fut composé au début de 1700 : en effet, il donne l'abbaye de Ste-Croix comme vacante par le décès de l'abbé Louis Le Barlier, sieur du Maz «depuis deux mois». Or Louis du Maz abbé d'Orion, au diocèse de Chalons-sur-Marne fut également abbé, commendataire évidemment, de Ste-Croix du 11 juin 1670 au 12 novembre 1699. Ce qui place la rédaction du Mémoire en janvier 1700.

Il nous a paru intéressant de reproduire ici ce texte auquel nous faisons allusion dans notre Bulletin Spécial sur Ste-Croix. Il y apparaît aussi que la «sauvegarde» inscrite à l'entrée de l'abbaye depuis 1636 avait fait de Sainte-Croix une abbaye «royale» puisque la décision du Roi était nécessaire pour que s'y installe un collège de Jésuites.

SAS.est à l'époque le Comte de Toulouse, qui avait acheté le Duché de Penthièvre à Madame de Conti en 1696. Nous avons évoqué ce personnage dans notre Bulletin n°7.

Etat des dépenses faite pour effacer les armes et blasons (blasons) de l'église de Guingamp et différant endroit par ordre de Monsieur le Procureur de la Commune.

« Scavoir :

- une au-dessus de la grande porte de l'église en-dehors	12 sols
- idem au-dessus de la porte d'entrée du presbitaire	15 sols
- pour ceux qui est été à l'anfeux des demoiselles du Lojou (1) Cy	16 sols
- pour quatorze petits et grands de l'enfeu du château de Locmaria (2)	2 livres
- ceux de l'enfeux de Cadolan (3)	1 livre 5
- pour polir et arranger deux careau bleux et deux blanc et les placer dans le centre du cœur et fournir la terre cy	2 livres 15
- pour avoir effacer les armes du moulin et fours appartenant à Messieurs de la municipalité de Guingamp	15 sols
- pour la porte d'entrée de l'othel de Léon	1 livre

total : neux livres dix huit sols .

9 l. 18 s.

Je reconnais avoir reçu de Monsieur Hello procureur de la commune la somme de neuf livres dix huit sols pour les différents article cy-dessus dont quitance... A Guingamp le vingt et un décembre mil sept cents quatre vingt dix

(1) La famille du Lojou avait racheté l'ancien enfeu de Monseigneur Morel, évêque de Tréguier, dans le bas côté sud (chapelle St-Jacques).

(2) C'est l'enfeu de Roland de Coatgoureden, sénéchal de Charles de Blois, au sud du chœur.

(3) Cet enfeu était situé dans l'abside au nord. Il a été repris au XXe siècle, un curé de Guingamp, l'abbé Robin y fut enterré en 1865. »

Lettre de la Société Populaire de Guingamp pour réclamer que l'ex-église Notre-Dame devienne Temple de la Raison



Je vous adresse ci-joint l'arrêté pris par la Société Populaire dans sa séance du sextidi dernier. Vous y verrez son vœu d'obtenir le bâtiment de l'église dite Notre-Dame pour y établir le Temple de la Raison. La Société pense qu'il est temps de se mettre au niveau des Républicains qui désirent sincèrement la République ; qu'il est aussi pressant de dissiper les nuages et les préjugés qui obscurcissent encore la statue de la Liberté ; de conserver aux citoyens de cette commune un lieu de réunion pour leurs assemblées fraternelles et politiques, de lui donner la seule destination qui lui convienne, enfin de la dérober à la ruine des tems et des événements. Elle vous invite à concourir à un acte aussi glorieux pour le Patriotisme des citoyens de cette commune, elle écrit aussi à cet effet à l'administration du district.

ainsi de fraternité
Au Nom de la Société Populaire
L. J. Giban
président

Guingamp, le 14 juillet 1939

La commémoration du 150^e anniversaire de la Révolution Française

Cette année, la fête nationale du 14 juillet a été célébrée à Guingamp avec une grande dignité. Tous les monuments publics, les grands magasins et les demeures particulières étaient pavoisées à profusion ; partout le drapeau tricolore flottait au vent. Dès jeudi soir, les fêtes débutèrent par la sonnerie de toutes les cloches de la basilique Notre-Dame de Bon-Secours. A 21 heures 30, la musique militaire du 48^e dirigée par le lieutenant W. Pelé, son chef et le tambour-major Langard parcourait les principales artères de la ville en une joyeuse retraite (sans flambeaux, pourquoi ?) suivie par un grand nombre de Guingampais qui se donnèrent ensuite rendez-vous sur la place du Vally où un très beau feu d'artifices, innovation des plus heureuses, fut tiré.

La revue militaire

Plus que jamais, cette imposante manifestation fut respectueusement admirée de la population guingampaise. Tandis que les troupes et la subdivision des sapeurs-pompiers placées sous le commandement du lieutenant-colonel-fusillier Lasserre se massaient, place du Vally, le cortège des notabilités et des sociétés patriotiques se formait à la mairie. A 9 h. 15, précédés de quelques instrumentistes de la musique municipale, M. Faugère, sous-préfet ; MM. Paul Le Jamtel, adjoint-maire ; Kerfant, Cavernes et Le Fournis, adjoints ; de nombreux conseillers municipaux ; les membres du tribunal ayant à leur tête M. Mocudé, président ; MM. Colvez, inspecteur primaire ; Le Prince, directeur de l'E.P.S. des garçons ; les membres de renseignement ; MM. A Lédan, président des Médaillés militaires ; Baudiffier, président de l'U.F. ; Le Fournis, président de l'U.N.C. ; Sirey, président de l'Amicale des sous-officiers de Réserve du 48^e suivant leur drapeau ; Le Roux, président des O.R. ; Collinot, inspecteur de l'Enregistrement ; Ségur, Moulin, Artières, Dupont, etc.. et de nombreux anciens combattants, se rendirent devant la statue de la République et devant le monument aux Morts où de superbes gerbes de fleurs furent déposées tandis que retentissait la Marseillaise jouée par la musique municipale.

A 9 heures 30, très exactement, M. le lieutenant-colonel-fusillier Lasserre faisait sonner le garde à vous par la clique du 48^e et présentait les troupes au colonel Paillas, commandant d'Armes et commandant le 48^e. M. le colonel Paillas fut accueilli aux sons de la Marseillaise jouée par la musique militaire ; il salua le drapeau du régiment ; les drapeaux des Médaillés Militaires, de l'U.N.C. et de l'Amicale des sous-officiers de Réserve, les autorités et passa en revue le régiment et la subdivision des sapeurs-pompiers magnifiques en tenue de revue.

Les décorations

Malgré le temps incertain, la foule grossissait sans cesse et la place du Vally était noire de monde lorsque le colonel Paillas fit appeler l'adjudant Charles Pouliquen du 48^e R.I. et le gendarme Toularastel, de la brigade de Saint-Nicolas-du-Pélem, pour leur remettre la médaille militaire au nom du gouvernement de la République.

Le défilé

Après cette cérémonie, sur un bref commandement, les troupes se formèrent pour le défilé qui, au son des tambours, clairons, cors et cuivres divers, passèrent devant les drapeaux, les autorités civiles et militaires et la foule profondément impressionnée par l'allure martiale de nos fantassins et de leurs chefs qui regagnèrent le quartier La Tour d'Auvergne après avoir rendu les honneurs au monument aux Morts, tandis que la musique municipale reconduisait le cortège des personnalités officielles à la mairie où eut lieu la dislocation.

La matinée se termina par un concert donné par la musique municipale sur la place du Centre dirigée par M. Fournier et où, nos musiciens se firent applaudir dans l'interprétation d'un riche programme qui se termina par l'interprétation de la Marseillaise.

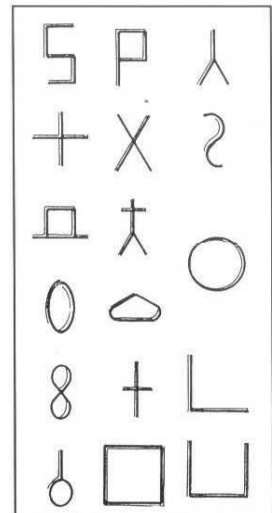
Marques des maîtres maçons et picoteurs

Depuis le début des travaux au château de Pierre II, des marques de maîtres maçons apparaissent sur les endroits dégagés, en particulier les fenêtres des tours et des corps de logis, à l'intérieur du château.

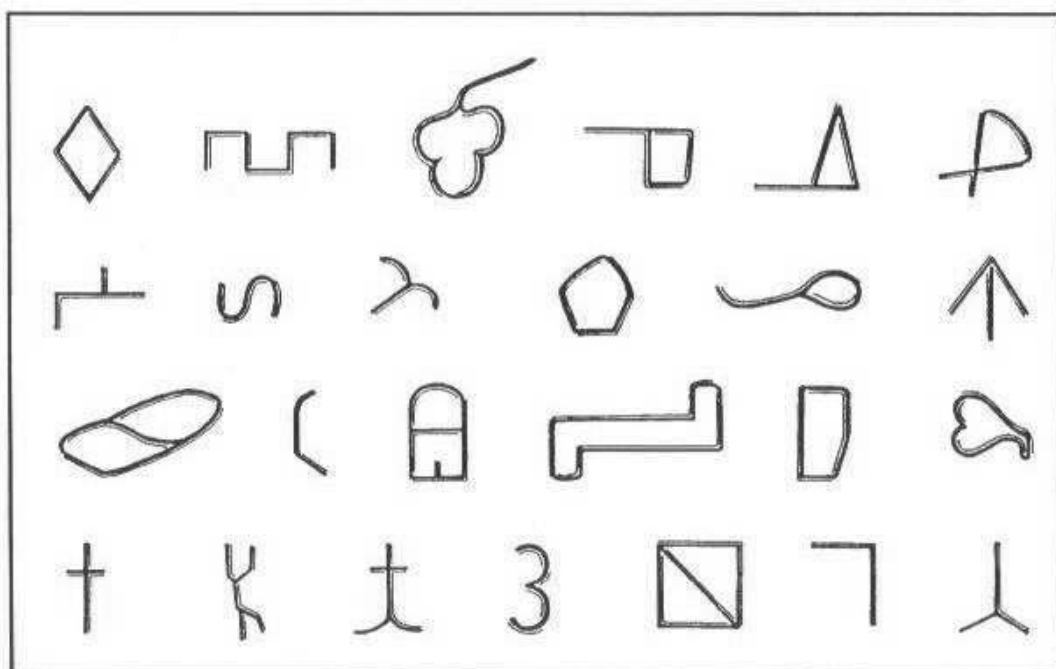
D'autres sont visibles à l'extérieur sur les tours et les courtines.

Daniel Morfoisse les a soigneusement relevées.

Voici en l'état actuel l'ensemble des signes. Certains se retrouvent à l'intérieur et à l'extérieur. Leur variété s'explique peut être par le fait que le château ayant été édifié en un temps relativement court pour l'époque, il fallut mettre sur le chantier de nombreuses équipes.



Marques extérieures
Du château



Marques intérieures du château

Plouisy

La tréve Saint-Michel

Dans le courant du XIII^e siècle, un peu en-dehors des murs de Guingamp, sur l'autre rive du Trieux, une nouvelle agglomération et son église vont voir le jour.

Situé sur le territoire de Plouisy, St-Michel sera paroisse mère jusqu'au XVI^e siècle et deviendra ensuite église tréviale .

La paroisse de St-Michel est mentionnée par une donation de Guillou, seigneur de Caylou, en juin 1261.

En 1345, suite à un incendie, la tour tombant en ruines, Charles de Blois la fit réparer et donna 35 écus pour les réparations de l'église ; elle fut reconstruite en 1351.

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'église, en très mauvais état, se dégradait progressivement, ce qui obligea, par la suite, les paroissiens à se réunir à la chapelle St-Sébastien ; un projet de reconstruction avait été établi par Anfray en 1778.

Ce projet n'avait pourtant pas été abandonné comme en témoigne la lettre écrite à l'évêque de Tréguier, le 15 mars 1781, par le Sénéchal de St-Michel :

«L'état de l'église tréviale de St-Michel, près de la ville de Guingamp, dans l'un des faubourgs, fixe l'attention de votre grandeur en passant par cette ville.

Comme Sénéchal de M. le marquis de La Fayette, seigneur du fief de cette église, j'eus l'honneur de saluer votre grandeur, en passant par cette ville, qui eut la bonté de paraître désirer qu'on l'instruisit des délibérations et des consultations relatives à la reconstruction de la même église, jugée nécessaire par l'avis unanime du général ¹ et des principaux propriétaires.

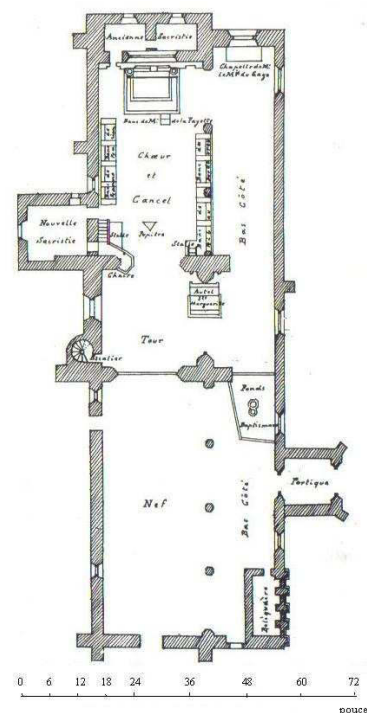
Je prends, en conséquence, la liberté d'adresser, à votre grandeur, après deux délibérations et une consultation, la dernière de ces délibérations et supplie votre grandeur de vouloir bien se rendre médiatrice entre le général et l'abbé Tromelin, gros décimateur ², pour accélérer et éviter avec lui la moindre petite contestation judiciaire.

Flatté d'être, dans ce moment, l'organe de ce général qui, à l'exemple des juges et du pasteur, sera toujours pénétré de la plus profonde vénération pour votre grandeur, j'ose lui rendre et lui faire la supplique recommandée par cette délibération.»

Le 30 mars 1784, le présidial de Rennes ordonnait une enquête sur l'état de situation de l'église.

Après les relevés faits et contrôlés par l'ingénieur des Ponts et Chaussées Besnard et les experts, de Kerderrien, Le Roy et B. de Boisson, les plans furent dessinés et dûment signés le 27 septembre 1784.

La vue en plan de l'église nous indique le mur du bas-côté écroulé sur une longueur de 16 mètres, à la hauteur du chœur ; sur la vue en élévation, du côté opposé, de larges fissures apparaissent nettement.



¹ Général : réunion de quelques membres influents de la paroisse autour du recteur afin de régler les problèmes de la communauté.

²) Décimateur : celui qui avait le droit de prélever la dîme paroissiale.

Quelles furent les conclusions du procès-verbal de l'ingénieur et des experts, l'église pouvait-elle être reconstruite ? La décision de reconstruire fut-elle retardée par d'interminables discussions du présidial ? 1789 approchait et bientôt l'heure ne serait plus aux reconstructions d'église.

L'église s'élevait place St-Michel sur l'emplacement actuel de la route nationale. Ses dimensions étaient les suivantes : longueur intérieure, 43 mètres ; largeur intérieure, 12 mètres ; hauteur totale, environ 28 mètres. On distinguait dans l'édifice : à droite de l'autel, dans l'abside, la chapelle de M. le marquis du Cage ; dans le chœur, les bancs réservés aux châtelainies : Roudourou et Kéribau, à droite, Kerrurien et Keranno à gauche ; le banc de M. le marquis de La Fayette, près de l'autel, légèrement décalé vers la droite.

L'autel dédié à Sainte-Marguerite était adossé à un des piliers de la tour. La trêve de Saint-Michel était très riche, plus importante, par les revenus, que la paroisse mère ; le recteur de Plouisy y résidait et faisait desservir sa paroisse par un vicaire qui prenait le nom de curé.

Le presbytère, situé rue des Salles, possédait de beaux jardins. Cette construction existe toujours ; la pierre du balcon, donnant sur la rue des Salles, recouvrait la tombe de Charles de Blois dans l'église des Cordeliers.

La trêve était très étendue : tout ce qui forme le territoire de Grâces et les faubourgs habités par l'aristocratie de Guingamp.

St-Michel avait aussi 2 chapelles : l'une, dédiée à St-Sébastien, encore debout, abrite actuellement une école de danse ; l'autre, aujourd'hui disparue, la chapelle de La Madeleine, était certainement très ancienne et probablement affectée à une maladrerie dont il est encore fait mention à la fin du XVe siècle.

A St-Michel, habitaient les deux frères Le Bellec, constructeurs de la chapelle N.D. des Grâces.

St-Michel fut réuni à Guingamp lors de l'élection de la première municipalité de cette ville Par un arrêté du Directoire des Côtes-du-Nord, en date du 28 novembre 1792, les faubourgs de St-Michel furent réunis provisoirement à la ville de Guingamp ; cependant, comme l'arrêté n'avait pas été confirmé par la Convention, l'annexion de St-Michel à Guingamp n'était que provisoire ; elle fut confirmée et régularisée officiellement par une ordonnance du 6 juillet 1825 ; l'enclave de Kerivoalan fut cédée à Plouisy par l'arrêté préfectoral du 20 août 1822.

Le quartier de Roudourou, en Plouisy, comprenant les lotissements de Roudourou et du Moulin au Cuivre, fut annexé à Guingamp par les arrêtés préfectoraux du 30 septembre et 4 décembre 1964.

Le peu de mobilier, qui restait de l'église St-Michel après la Révolution, fut apporté à Grâces ainsi que les ossements du cimetière.

Le dernier recteur de Plouisy résidant à St-Michel, nommé en 1778, Jean Ollivier, ne prêta pas le serment à la Constitution.

L'assemblée du conseil général du district de Guingamp des 29 et 30 juin 1791, entre autres arrêtés, décidait de dénoncer à l'accusateur public le sieur Ollivier ci-devant curé de Plouisy.

Libéré d'une première captivité en avril 1795, il fut de nouveau arrêté à Guingamp le 21 novembre avec 5 autres réfractaires et conduit au couvent des Carmélites ; il était âgé de 64 ans ; il fut remplacé à St-Michel par le prêtre constitutionnel Le Bourhis, en juin 1791.



1710 : incendie du presbytère de Saint-Michel

A la suite de l'incendie survenu, en 1710, dans les bâtiments du presbytère de St-Michel, situé rue des Salles³, le recteur de Plouisy Tudual Féger, qui y résidait, avait demandé aux paroissiens de Plouisy et St-Michel de lui faire une proposition chiffrée afin de pouvoir faire les réparations nécessaires.

Une première proposition, jugée insuffisante, fut rejetée par le recteur. Réunis à nouveau le 29 octobre 1711, les corps politiques⁴ de Plouisy et de St-Michel proposèrent une somme de deux cents livres que le recteur accepta.

«Je soussigné recteur de Plouisy déclare accepter la somme de deux cents livres offerts par mes paroissiens de Plouisy et trêve de St-Michel pour le rétablissement du pavillon et murailles ainsy qu'il est porté par leurs délibérations cy devant pour cause de l'incendie y mentionné moyennant que la dite somme me soit payée ponctuellement aux termes stipullés⁵ et non autrement sauf tous mes autres droits et prétentions pour autres causes que je réserve.

Faict ce quatrième janvier mil sept cents douze»

Tudual Féger

³ Les n°16-20 de la rue des Salles actuelle.

⁴ Composé en général de 12 délibérants, le corps politique préfigure le futur conseil municipal.

⁵ Somme payée en deux termes : 100 livres «sous les trois mois prochains venant et 100 livres à la tin de l'œuvre».

La ladrerie de La Madeleine

La lèpre fut introduite d'Orient durant le haut moyen-âge, puis largement développée au XI^e siècle à l'occasion des Croisades ; au XII^e siècle, on pense que 3 à 5 pour cent de la population était atteinte.

Ce n'est qu'à l'occasion du III^e concile de Latran, en 1179, qu'on prit les célèbres mesures d'isolement : crécelle, vêtements, cimetières spéciaux, etc...

Les léproseries encore appelées «ladreries», «mezelleries», «caquineries» sont connues dès le IX^e siècle, mais c'est le XII^e qui les a vu se multiplier.

Le lépreux, encore appelé «cacou» ou «caquin», est un être rejeté de la communauté qui doit porter un signe distinctif : une pièce de drap rouge et une baguette blanche, suivant une ordonnance ducale de 1475 ; ses descendants, qui ne sont pas forcément atteints, sont également mis au ban de la société ; il se livre à la mendicité, exploite de petits lopins de terre proches de la ladrerie ou exerce un métier qui lui est spécifiquement réservé : la corderie, à l'exclusion de tout autre métier.

Les lépreux de la Seigneurie de Guingamp et de celle de St-Michel étaient hospitalisés à La Madeleine ; la discipline était rigoureuse et le malade ne pouvait sortir que revêtu de ses habits et signe distinctif pour éviter, selon l'ordonnance de François II «*Se danger que pourrait encourir ceux qui auraient communication avec eux pour ne pas les connaître.*»

La maladrerie, dont il était encore question à la fin du XV^e siècle, fut vendue le 20 juin 1625 au Sr Le Goff.

«Estât des maladreries qui sont sous le duché de Penthièvre.

Proche la ville de Guingamp il y a une chapelle appelée de la magdeleine et proche cette chapelle il y a une grande maison, un jardin et pièce de terre anciennement appelée la ladrerie dont les bourgeois disposent.

Le 20 juin 1628 les bourgeois de Guingamp firent une vente de ceste maison au Sr de gènes Le Goff en faveur de 160 livres qu'ils touchèrent comptant et 641 livres qu'ils ordonnèrent estre payer à l'hospital dudit lieu de la madeleine et à la charge audit Le Goff de payer par an audit Bourgpis 6 livres de rente dont leur seroit fait affecté en fond d'héritage sous la prevosté de Guingamp».

Une autre maladrerie existait à Guingamp. C'était «La Palestine». Elle était située à la sortie de la ville au-delà de la Porte de Rennes, au sud du quartier St-Nicolas. Le nom de «Palestine» resta pour désigner cet endroit après la disparition de la léproserie. A la veille de la Révolution, les terrains et les bâtiments qui occupaient ce lieu-dit étaient la propriété de la famille de la Boessière. Ils en avaient cédé une partie afin de permettre le plan d'aménagement du Vally.

«Il faut remarquer quen la paroisse de Pleubian il y avoit anciennement une maladrerie comme il se justifie par les anciens minus fournis.

Dans la paroisse de Pommerit Jaudy il y avoit pareillement une maladrerie proche du bourg.»

La maladrerie disparue, la chapelle subsistait. La nomination du chapelain appartenait, selon le système de l'alternative, au seigneur de St-Michel et aux bourgeois de Guingamp. Dans la pratique, ce système fut la source de nombreux conflits.

Parmi les seigneurs de St-Michel ayant procédé à la nomination de chapelains, citons :

- le 7 août 1479 : Guy, comte de Lavai, sire de Vitré, de Chateaubriant, de Montfort, de Gavre et Bécherel.
- le 16 août 1533 : Jean, sire de Chateaubriant, comte de Plourhan, seigneur de St-Michel.
- le 2 décembre 1647 : Anne de Coëttreiu, marquise du Liscouët, dame de St-Michel.
- le 6 juillet 1675 et le 2 décembre 1688 : le marquis de La Rivière.
- le 15 février 1689 : Mme de Conti présente pour chapelain écuyer Yves Gabriel Le Gac de Lannebert.

Cette fois, l'évêque de Tréguier refusa le candidat mais l'archevêque de Tours accepta la présentation.

Une maison et un jardin étaient adjacents à la chapelle et le nouveau chapelain en prenait aussi possession.

Noms de quelques-uns des chapelains de La Madeleine :

- Maître Jean de Botmiliau (1513)
- Maître Henry Gouicquet (1531)
- Messire Louis Jourin Recteur de Trégonneau (1641)
- Mathieu Le Bricquer, recteur de Notre-Dame de Guingamp (1675)

- Toussaint Louis de la Boëssière (1688)
- Yves Gabriel Le Gac de Lannebert (1695)



Selon Jolivet, cette pierre de balcon, rue des Salles, aurait été la pierre tombale de Charles de Blois au couvent des Cordeliers.

La Fayette

A St-Michel habitait, aussi, Marie Louise de La Rivière, dame du Vieux Marché et de Saint-Quiouët, qui épousa Louis de La Fayette et donna le jour à Gilbert de La Fayette, héros de la guerre d'indépendance en Amérique.

Famille de La Fayette originaire d'Auvergne, sgr du dit lieu, de St Romain de Champestières - baron de Vissac - sgr de Chavagnac - du Vieux Marché et du Pont Blanc, paroisse de Plouaret - du Dresnay, paroisse de Plougras - de Traonevez - de St Michel, paroisse de Plouisy - de Kerauffret, paroisse de Bourbriac - de Saint Qiouët, paroisse de Plaintel.

Cette famille qui portait anciennement le nom de Mottier a produit :

- Pons, Croisé en 1248
- Gilbert, maréchal de France, mort en 1463
- deux prieures de Saint Georges de Plougasnou, puis abbesses de Saint Georges de Rennes de 1617 à 1693
- un abbé de Saint Aubin des Bois en 1683 et le célèbre marquis de La Fayette, signataire des protestations de la noblesse de Bretagne en 1788.

Les aveux émanant de la seigneurie de Saint-Michel et adressés à La Fayette faisaient état de ses différents titres «à très haut et puissant messire Marie, Joseph, Paul, Yves, Roch, Gilbert du Moittier, marquis de La Fayette, maréchal de camp des armées du roi, major général dans l'armée des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale.»

Les fortunes du marquis du Gage et du marquis de La Fayette étaient considérables. Les propriétés du marquis du Gage se répartissaient sur 32 paroisses. Le marquis possédait 2 châteaux (celui des Salles, à St-Michel, et celui du Cludorn à Plougonver), un manoir, une chapelle, 3 maisons, 40 métairies, 21 moulins, 203 convenants, 6 bois, une garenne, une carrière et un grand nombre de pièces de terre dispersées.

Sa fortune était évaluée, en 1792, par l'administration du département, au chiffre colossal pour l'époque de 100.000 livres de rente.

Les propriétés du marquis de La Fayette, héritier par sa mère du marquis de La Rivière, seigneur de St-Michel, du Dresnay, du Vieux Marché, étaient encore plus nombreuses.

La Fayette avait des possessions dans les paroisses de St-Brandan, Le Vieux-Bourg, Plaintel, St-Adrien, Bourbriac, Couadout, Plésidy, Louargat, Péder nec, Ploumagoar, Guingamp, Plouisy, Trégonneau, Gou delin, Le Merzer, Kermoroc'h, Le Faouët, Ploumilliau, Plouaret, Loguivy-Plougras, Le Haut-Corlay.

• VENTE DES BIENS NATIONAUX DU MARQUIS DE LA FAYETTE

Lors de la vente des biens nationaux, les Chouans n'ayant aucun pouvoir dans le district de Guingamp, les paysans rassurés n'ont pas hésité à acquérir, soit pour devenir propriétaires des lieux dont ils n'étaient que fermiers, soit pour arrondir leur domaine.

Il convient de noter que parfois la totalité des fermiers du même émigré ont acquis leurs fermes et qu'ils les ont rétrocédées en l'an VII et en l'an VIII à l'ancien propriétaire.

De semblables acquisitions suivies de rétrocessions ont été fréquentes pour les biens du marquis de La Fayette et du marquis du Gage.

Le moulin de Kerauffret, confisqué sur le marquis de La Fayette et acheté par Claude Le Bihan le 16 ventôse an VIII (6 mars 1799) fut revendu par la suite à La Fayette, à charge pour lui de tenir compte à Le Bihan des paiements qu'il aurait effectués.

La métairie de Keryvois appartenant à La Fayette, mise à prix le 28 vendémiaire an VIII pour 1.940 l., fut achetée par C. Chevalier 1.965 livres et rachetée par La Fayette au prix de 2.040 livres.

La rente convenancière de cette métairie était de 150 F, 12 chapons et 100 livres de beurre.

Au premier rang des nobles bénéficiaires de rétrocessions se place le marquis de La Fayette.

Parmi les acquéreurs de biens nationaux, l'un des plus importants des Côtes-du-Nord fut le négociant guingampais Barthélémy Desjars.

La dispersion de ses achats suffit à prouver que cet acquéreur avait pour principal mobile de spéculer : le domaine du Romain à Cohiniac et à Boquého, qui avait été confisqué sur Georges Claude Hérisson de Beauvoir, 5 acquisitions à Plumaugat, St-Péver, Ploubazlanec et Paule ainsi qu'à Caouennec ; il était également procureur adjudicataire même dans les ventes les plus minimes.

La chapelle de St-Jean-Kergrist, achetée par lui, fut revendue à la Fabrique en 1827.

Le manoir de Kerauffret et sa métairie, de Bourbriac, furent vendus, pendant la proscription du marquis de La Fayette, à Julien Loy lors des ventes nationales du 28 prairial et 24 fructidor an 2.

L'an huit de la République, la proscription du marquis étant terminée, le manoir et la métairie furent rétrocédés à Madame de La Fayette qui revendit, le 8 floréal an douze, une grande partie des biens à Barthélémy Desjars.

Le manoir de Kerauffret et celui de Goas Hamon, à Plouisy, ont appartenu au cours des siècles aux mêmes propriétaires.

En 1556, le seigneur de Kerauffret, Raoul de Cléauroux, habitait son manoir de Goas Hamon.

En 1690, le manoir noble de Goas Hamon appartenait à la famille de La Rivière qui possédait également Kerauffret.

La seigneurie de St-Michel, qui appartenait à Jehan de Montfort, fils de Raoul et de Jeanne Kergorlay, fut apportée par celui-ci à la maison de Laval en 1403, par son mariage avec Anne, unique héritière de cette famille, qui donna son nom à son mari.

En 1549, la comtesse de Laval vendit la seigneurie, avec celle du Vieux Marché, à Dandelot qui la rétrocéda, en 1555, à son sénéchal, Raoul de Cléauroux (Raoul de Cléauroux, docteur en droit, fut un des meilleurs juristes de son temps).

La terre passa, en 1586, par alliance à la maison de La Rivière. Cette famille s'est éteinte en La Fayette.

Enumération de quelques conventions et de leurs rentes, appartenant au général de La Fayette, héritier de son grand-père le marquis de La Rivière :

«Minu que fournit Jean Barou de La Villebeaud sieur de La Villecaro demeurant au château de Kerauffret trêve de Saint-Adrien paroisse de Bourbriac procureur et receveur général de très haut et très puissant seigneur Marie Joseph Paul Yves Roch Gilbert du Mottier marquis de La Fayette seigneur de Kerauffret, St-Michel, La Rivière, Le Vieux Marché, Le Dresnau et autres lieux, baron de Vissac de Reignac et de St Romain major général au service des Etats-Unis de l'Amérique, maréchal des camps et armées du roy petit fils seul et unique héritier de haut et puissant seigneur Joseph Yves Thibaud Hyacinthe de La Rivière marquis de La Rivière son ayeul maternel qui héritier étoit suivant sa déclaration pour le centième denier au bureau de Guingamp le vingt deux aoust mil sept cent soixante neuf de demoiselle de La Rivière de Beaucorps sa sœur morte au mois de novembre mil sept cent soixante huit possédant les rentes cy après par forme de la délégation faisant partie de la terre et Seigneurie de St-Michel sous la Seigneurie de Guingamp. Savoir :

- En la trêve de St-Michel

Le convenant ⁶ Le Marée possédé à domaine congéable par François Le Lévrier et Mademoiselle Le Fébure pour seize boisseaux froment ⁷ mesure de Guingamp.

- Plouisy

Convenant Charles Geffroy au village de Kerloas et possédé par la veuve Yves Geffroy pour payer en argent vingt quatre livres.

Rente féodale sur le convenant Jean et Pierre Le Tiec de une livre dix neuf sols huit deniers pour Jean Le Tiec.

- Trêve de Moustéru

Convenant Jean Corson possédé par Jean Corson pour payer en argent trois livres douze sols six boisseaux froment et deux chapons.

Convenant Le Minoux en Kerberre possédé par Yves Radennec pour payer en argent trois sols et huit boisseaux froment.

⁶ Convenant : domaine congéable.

⁷ Boisseaux : le boisseau de froment mesure de Guingamp - 4 décalitres.

Convenant Morvan possédé par le sieur Kerhuon Desjarts et consorts pour payer douze boessaux froment.

- Paroisse de Coadout

Convenant Hamoq possédé par Yves Ollivier et consorts pour payer en argent trente livres.

Et pour le dit Seigneur Marquis de La Fayette à demeurer quitte du rachat de la dite demoiselle de La Rivière de Beaucorps sa grande tante, le dit sieur de La Villebeaud fait offre de payer à Messieurs les fermiers du duché de Penthièvre la somme de deux cent soixante neuf livres onze sols huit deniers ou si mieux n'aiment recevoir les dites rentes au jour St-Michel prochain.

Au château de Kerauffret le dix aoust mil sept cent quatre vingt trois.»

- Transaction entre les héritiers de La Fayette et les héritiers de Julien Loy concernant le manoir et la métairie de Kerauffret et faisant suite à la vente des biens nationaux du 28 prairial et 24 fructidor an II et de la rétrocession du 14 thermidor an VIII.

«Pardevant Me Vistorte et son confrère, notaires à Guingamp, département des Côtes-du-Nord, soussignés ont comparu

Monsieur Yves Pierre Marie Loyer, avocat, demeurant à Guingamp, faisant et agissant pour Monsieur Georges Washington du Mottier de La Fayette, propriétaire demeurant à Paris rue d'Anjou Saint Honoré n°38 et dame Antoinette Marie Virginie du Mottier de La Fayette veuve de Monsieur Louis de Lasteyrie... propriétaire, demeurant aussi à Paris rue d'Anjou St Honoré n°9 et enfin dame Anastasie Louise Paulin e du Mottier de La Fayette épouse de Monsieur Just Charles César Jan de la Tour Maubourg, colonel, officier de la Légion d'Honneur demeurant également à Paris rue de l'isle n°101 d'une part.

Jeanne Yvonne Loy, veuve Bréban, propriétaire demeurant au moulin de Saint Sauveur commune de Guingamp ; Julien Loy, fils de Jean, époux de Marie Jeanne Le Men, propriétaire et cultivateur, demeurant au Cosquer en la commune de Bourbriac ; les dits Jeanne Yvonne et Julien Loy faisant tant pour eux en privés noms qu'agissant et garantissant pour autre Julien Loy époux de Perrine Robidas leur frère et oncle, instituteur, demeurant à la Gravelle, près Laval, département de la Maïenne d'autre part.

Lesquels aux qualités pour préparer à la transaction ci après ont reconnu et exposé préliminairement ce qui suit :

- Que le château de Kerauffret et la métairie de la porte du dit lieu et circonstances ont été vendus révolutionnairement sur Monsieur de La Fayette père.

- Qu'en l'an VIII de la République la proscription qui avait frappé Monsieur de La Fayette ayant cessé, Madame Adrienne Françoise de Noailles, son épouse, se rendit, munie de sa procuration, dans le département des Côtes-du-Nord et que s'étant adressée à Bertrand Guillou, Vincent Henry, Pierre Ollivier et Renée Ollivier, veuve de Julien Loy, possesseurs du château de Kerauffret et de la métairie de la porte, en vertu de ventes nationales des 28 prairial et en fructidor an II⁸, elle obtint la rétrocession de ses biens vendus sur son mari, pendant sa proscription aux clauses et conditions portés en un acte du 14 thermidor an VIII⁹ au rapport de Le Boette, notaire à Guingamp.»

En résumé de la transaction, il ressortait que :

- Les héritiers de La Fayette pensaient qu'il ne se serait élevé aucune contestation sur l'exécution de la validité de l'acte de rétrocession du 14 thermidor an VIII.

- Cependant les héritiers Loy formèrent une demande en nullité de rétrocession et assignèrent le général de La Fayette, alors vivant, et ses enfants devant le tribunal civil de Guingamp le 13 juin 1833.

- Le tribunal civil débouta les demandeurs par un jugement du 17 février 1835.

- Les enfants Loy ayant fait appel le jugement fut réformé par un arrêt de la cour royale de Rennes en date du 10 juillet 1835, mais devant l'incertitude du succès d'un nouveau jugement les héritiers Loy proposèrent un arrangement à Monsieur Loyer qui fut autorisé par les enfants du général à écouter leurs propositions

- Le montant de la transaction demandée s'élevait à deux mille quatre cents francs «en espèces métalliques», somme qui fut acceptée par les héritiers La Fayette).

- En conséquence de quoi les héritiers Loy s'engagèrent :

- à se désister de la demande du 13 juin 1835 ainsi que de tous les actes de procédure qui ont été la suite.

- à consentir sans aucune restriction «toujours aux mêmes qualités à ce que l'acte du 14 thermidor an VIII dont lecture leur a été faite par Me Vistorte l'un des notaires soussignés, bien qu'ils aient déclaré le connaître en tous ses points sorte son entière exécution et déclarent le ratifier, en ce qui concerne, dans toute sa forme et teneur, renonçant à jamais de revenir contre.

⁸ 28 prairial an II : 16 juin : 24 fructidor an II : 10 septembre 1794.

⁹ 14 thermidor an VIII: 2 août 1800

Tous procès et contestations nés et à naitre entre les parties touchant la rétrocession du 14 thermidor an VIII demeurent éteints et assoupis et partant, l'acte du 8 floréal an XII¹⁰ consenti à M. Desjars¹¹ se trouve à l'abri de toutes contestations et aura aussi sa pleine exécution selon sa forme et teneur.»

16 janvier 1837

Gilbert LEROUX

¹⁰ 8 floréal an XII : 28 avril 1804.

¹¹ *Madame de La Fayette* avait revendu au banquier-négociant Barthélémy Desl'are une grande partie des biens le 8 floréal an douze.